



## LE BILLET

## La théorie et la pratique

D'un côté, il y a les salariés dont l'âge approche celui de la retraite. Nombre de ces quinquas se verraient bien partir rapidement, afin de profiter pleinement des années de vie qui leur restent.

De l'autre, quantité de jeunes piétinent aux portes du monde du travail. Impatients d'entrer dans la vie active, avides de conquérir au plus tôt leur indépendance. Dès lors, la solution paraît simple : laisser partir les premiers pour faire la place aux seconds. Sur le papier, cela semble évident. Dans la réalité, c'est une autre paire de manches. Avec deux difficultés majeures : le recul de l'âge de la retraite, qui retarde d'autant le départ des plus vieux ; et la crise, qui bloque l'embauche des jeunes dans les entreprises.

Conçus comme un trait d'union entre les jeunes et les seniors, les « contrats de génération » esquissent une réponse. Mais, en économie, le volontarisme, fut-il gouvernemental, ne fait pas tout.

TRANSMISSION ■ Le « bénévolat de compétences » à la rescousse de la création d'emploi

## La valeur unique de l'expérience



TRAIT D'UNION. Les « contrats de génération » prévoient d'associer jeunes et seniors en tandem. PHOTO D'ILLUSTRATION PASCAL CHAREYRON

**Transmettre les savoir-faire au sein d'une entreprise ne va pas toujours de soi. Des associations de bénévoles y concourent. Le gouvernement vient d'y ajouter les contrats de génération.**

Yves Le Fauou

Les problèmes se posent rarement seuls. Ils en sont d'autant plus complexes à solutionner. C'est le cas dans le domaine de l'emploi. Créer du travail pour les jeunes, garder en entreprise les seniors qui le désirent, assurer la transmission des savoir-faire, sont de vrais défis. Des « challenges »,

comme disent les économistes, que le gouvernement tente de relever avec les contrats de génération.

Ce dispositif se veut un « trait d'union » entre les jeunes et les seniors. Son objectif est triple : « favoriser l'embauche des jeunes de moins de 26 ans en CDI et le maintien dans l'emploi des seniors et assurer la transmission des savoirs et des compétences ». Vaste gageure, qui s'impose aux entreprises.

La loi du 1<sup>er</sup> mars 2013 prévoit en effet des obligations en matière de négociation collective, avec des pénalités à la clé en cas de

non-respect de ces obligations (\*). Difficile, pour autant, d'y voir un remède miracle potentiel. Mais vu la situation de l'emploi, les pouvoirs publics ne pouvaient que tenter d'agir en la matière. Leur initiative rejoint diverses démarches déjà existantes.

## Aujourd'hui à Orcines

Les plus notables relèvent de la sphère entrepreneuriale, via des structures associatives ou des groupements de décideurs. Au niveau national, EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) fête ses trente ans cette année. Son

président, Bernard Abraham, a entrepris pour l'occasion un tour de France de ses antennes régionales. C'est dans ce cadre qu'il vient aujourd'hui à Orcines, près de Clermont, afin de « valoriser ses partenariats et promouvoir ses actions ».

Ces dernières se déclinent dans trois domaines, les trois « E » : éducation, emploi et entreprise. EGEE est la plus active dans ce dernier secteur. Logique, que ses membres sont d'anciens responsables ou cadres à la retraite. Mais pour bien connaître le monde de l'entreprise,

ils ne s'y limitent pas. Les bénévoles d'EGEE interviennent aussi auprès des demandeurs d'emploi, avec la volonté de « compléter l'action des conseillers ». Ils sont également présents en milieu scolaire, des collégiens aux étudiants. « Il s'agit de développer leur esprit d'entreprendre, précise Bernard Abraham, en leur expliquant qu'ils ne doivent pas partir battus : il y a un avenir pour eux, il faut le préparer ». Qui, mieux qu'EGEE, pourrait les convaincre que ce n'est pas la mer à boire ? ■

(\* La date « butoir » était fixée au 30 septembre dernier.

## STATISTIQUES

**E comme Emploi**  
L'association EGEE accompagne les demandeurs d'emploi dans leurs démarches. 4.200 personnes ont bénéficié de cette aide en 2011 au plan national.

**E comme Entreprise**  
L'entreprise est le secteur privilégié de l'association. Elle apporte son soutien dans différents domaines : soutien aux projets de création ou de reprise d'entreprise, conseils aux PME et TPE (finances, marketing), démarches qualité, etc.

**E comme École**  
Les bénévoles d'EGEE s'efforcent de préparer le mieux possible élèves et étudiants à leur future vie professionnelle : en 2011, 30.000 jeunes ont profité de leur expérience.

**CLUB DES MILLE. Tandem.** Créé en 2004, le « Club des mille » regroupe des dirigeants de sociétés auvergnates de toutes tailles. Ils ont la conviction que l'innovation n'est pas seulement technologique mais sociale. L'expérience « tandem », conduite en 2012 par le club, a créé des binômes junior-senior en entreprise, afin d'assurer la transmission des savoirs internes. ■

## Un chiffre

**78** conseillers bénévoles sont regroupés en Auvergne par l'association EGEE. Ils effectuent près de 1.000 journées d'intervention par an dans les trois secteurs d'activité d'EGEE : éducation, emploi et entreprise.

## L'ENTREPRENARIAT FÉMININ



**FEMMES. Guide.** Il n'y a pas que les hommes. Les femmes aussi créent des entreprises. Avec l'aide des pouvoirs publics, l'association EGEE a édité un guide de l'entrepreneuriat féminin. Ce document a été édité avec le concours du ministère du Travail et des Relations sociales et le secrétariat d'Etat à la Famille et la Solidarité. ■